

# AUTODÉTERMINATION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS – VIVRE SA VIE



RÉFÉRENCE  
**25410TE**



DURÉE  
**35 HEURES**



DATE  
**6 AU 10 OCT. 2025**



LIEU  
**STRASBOURG (67)**



COÛT PÉDAGOGIQUE  
**1 200 €**  
DEMI-PENSION  
**560 €**



SESSIONS  
**INTER / INTRA**



INTERVENANTE  
**Françoise LE JALLE,**  
Enseignante à l'université  
de Strasbourg, consultante  
et formatrice dans  
le domaine médico-social  
et en santé mentale.

Pour les personnes reconnues en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier les modalités d'adaptation de la formation et l'accessibilité des sites de formation

## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- Tout professionnel du champ éducatif ou thérapeutique

Le terme d'autodétermination désigne la possibilité pour une personne de choisir librement sa conduite et ses opinions, hors de toute pression extérieure. Il remplace, souvent, dans le langage commun, celui d'autonomie. Qu'en est-il pour les personnes reconnues en situation de handicap mental ou en souffrance psychique accueillies dans des dispositifs institutionnels ? En quoi s'autodéterminer, pour ces personnes, modifie-t-il en profondeur leur place au sein de ces dispositifs d'accompagnement ? L'être humain se construit, grandit, devient du fait de ses relations avec d'autres personnes (parents, fratries, enseignants, éducateurs, soignants, amis ...). L'autodétermination ne peut émerger que si cette personne est reconnue dans son altérité par autrui, à une place de sujet, dans une dynamique éthique. Le devenir de ces personnes est un enjeu pour les équipes pluridisciplinaires au sein de dispositifs institutionnels. En fonction des périodes de la vie (enfance, adolescence, vie d'adulte, vieillissement) l'autodétermination ne peut se concevoir de manière identique. Elle induit cependant les problématiques de la projection, de la prise de responsabilité, des explorations pour soi-même et avec les autres. Elle implique des choix de vie. Dans les vies institutionnelles, l'écoute de leurs attentes est fondamentale pour qu'elles puissent les mettre en travail pour elles-mêmes, mais également pour prendre leur place afin qu'elles puissent partager des décisions collectives avec les professionnels, avec les autres. Tels sont les enjeux de cette formation.

## OBJECTIFS

- Analyser les concepts d'autodétermination et d'autonomie pour en préciser les implications dans le cadre de sa pratique professionnelle.
- Analyser la place des personnes accompagnées dans le dispositif institutionnel.
- Concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer, dans le cadre du travail en équipe, le dispositif institutionnel pour permettre à chaque personne en situation de handicap mental ou en souffrance psychique d'être reconnue dans sa singularité, à sa place, pour la prendre et formuler des attentes, des choix.
- Favoriser l'engagement du sujet dans la vie institutionnelle et dans les prises de décision pour lui-même et pour le collectif afin de soutenir son autodétermination.
- Élaborer des temporalités, des outils permettant à chaque personne de donner du sens à son autodétermination.
- Garantir au sujet la reconnaissance de sa parole, de ses attentes, de ses choix ainsi que la prise en compte de ses besoins singuliers dans le cadre d'un accompagnement personnalisé tout en engageant sa responsabilité éthique.
- Travailler avec les familles ou les représentants légaux afin de dégager une cohérence dans le contexte de l'autodétermination.

## CONTENUS

- Les représentations de l'autodétermination, par les professionnels, pour les personnes ayant des troubles du développement intellectuel ou en souffrance psychique.
- Qu'est-ce que l'autodétermination ? Qu'est-ce que l'autonomie ? Qu'est-ce que la participation ? Approches théoriques, différenciations et complémentarités.
- Qu'est-ce qu'un dispositif ? En quoi garantit-il la reconnaissance de la place de chacune des personnes, de leurs attentes, de leurs besoins, de leurs choix dans le contexte d'un travail en équipe.
- La participation des personnes aux temporalités de la vie institutionnelle, à la formulation de propositions, aux prises de décision à partir de l'analyse de la problématique singulier/collectif (conseil de la vie sociale, commissions diverses)
- Posture professionnelle et autodétermination.
- Choix des ateliers, des apprentissages et des démarches d'intervention afin que le sujet puisse se découvrir, rencontrer les autres, faire des choix, prendre des responsabilités et des décisions.
- La référence de projet, place du sujet, place de l'équipe, place des familles ou des représentants légaux pour favoriser l'autodétermination.
- Éthique et responsabilité dans la pratique professionnelle et l'accompagnement à l'autodétermination.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Apports théoriques sur l'autodétermination, apports méthodologiques, analyse de situations professionnelles et de leurs évolutions
- Analyse des acquis à partir de la prise en compte des apports théoriques dans l'élaboration d'évolutions du dispositif institutionnel favorisant l'autodétermination et la participation
- Attestation de présence et de fin de formation